

Cagnes-sur-Mer, 21 octobre 2022

## **Lettre d'information aux parents d'élèves et aux enseignants des écoles élémentaires concernant le chauffage dans les établissements scolaires**

Madame, Monsieur, Chers parents, Chers enseignants,

La ville de Cagnes-sur-Mer est reconnue pour son implication dans la cause environnementale et à ce titre, a été récompensée à plusieurs reprises au plan national pour ses actions.

Dans ce contexte d'urgence climatique, la crise énergétique actuelle justifie la politique volontariste de la commune. Tous les acteurs concernés doivent donc se mobiliser par civisme pour participer à cet effort collectif.

Le chauffage des locaux administratifs en général et des établissements scolaires en particulier s'inscrit dans la prise en compte de cette démarche.

Selon la réglementation nationale, et en particulier l'article R241-26 du code de l'énergie, « dans les locaux à usage d'habitation, d'enseignement, de bureaux ou recevant du public, les limites supérieures de température de chauffage sont, en dehors des périodes d'inoccupation définies à l'article R. 241-27, fixées en moyenne à 19° C :

- pour l'ensemble des pièces d'un logement ;
- pour l'ensemble des locaux affectés à un usage autre que l'habitation et compris dans un même bâtiment."

Dans ce cadre, plusieurs mesures sont programmées :

- Les locaux des établissements scolaires seront maintenus à une température de 19°C.
- L'allumage des chauffages sera réalisé après les vacances d'automne selon les températures extérieures relevées.

**NB :** Les consignes d'aération des salles à chaque temps de récréation sont maintenues pour respecter les préconisations sanitaires.

Les bâtiments scolaires ont fait l'objet depuis de nombreuses années d'un plan d'investissement pluriannuel à la mesure des enjeux d'adaptation au climat et de réduction de la consommation énergétique garantissant ainsi des conditions d'exercice et d'apprentissage durables dans le cadre de la transition énergétique et des mesures sanitaires.

Néanmoins, un effort collectif de réduction de la consommation énergétique est indispensable face aux défis sans précédent qui s'imposent à nous.

De ce fait, il apparaît nécessaire de modifier certaines de nos habitudes et certains de nos comportements en tenant compte de la saisonnalité.

Conscients de ces contraintes, nous ne doutons pas de l'implication de chacune et de chacun afin d'accompagner nos enfants dans ce nouveau contexte tout en regardant l'avenir porteur de solutions nouvelles que nous construirons ensemble.